

AFFIRMEZ VOTRE ENGAGEMENT DANS UNE CONSTRUCTION DURABLE ET LOCALE

LES BÉNÉFICES D'ASSOCIER LES CERTIFICATIONS BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL (BTMC) & PEFC

Contribuez
au **développement
durable des forêts
et des territoires**

Apportez
des **garanties
de votre double
engagement**
à vos clients

Rempportez de **nouveaux
marchés publics et
privés** qui font référence
aux certifications BTMC
et PEFC

Utilisez
**une ressource
en bois local,**
disponible dans
les territoires

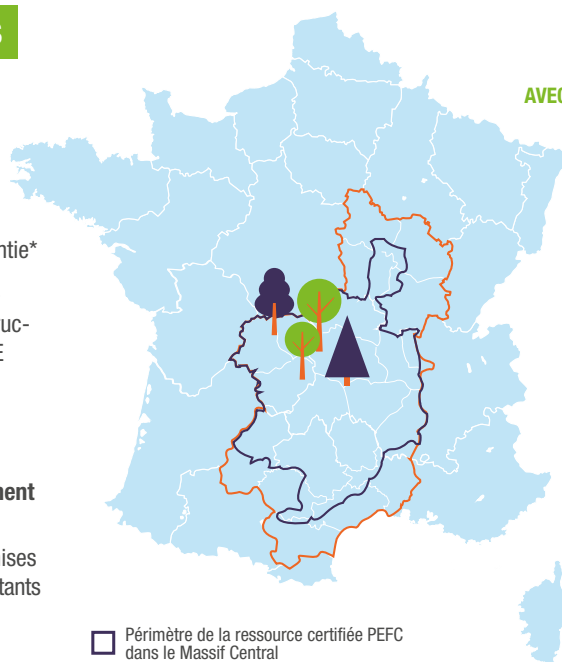
DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Avec la certification BTMC, le bois utilisé
dans vos projets est garanti d'origine locale :

- > La traçabilité est assurée à deux niveaux :
 - l'origine locale des bois transformés depuis la forêt jusqu'au bâtiment
 - une transformation dans le Massif central garantie*
- > La qualité des bois mis en œuvre est exigée (bois séchés pour l'utilisation en bois de construction, classés structurellement par marquage CE selon usage)

Son association avec la certification PEFC vous garantit en plus que le bois utilisé dans vos projets est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées :

- > Les règles de gestion forestière durable sont mises en œuvre par les propriétaires forestiers, exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers
- > La traçabilité des produits bois issus de cette gestion durable est assurée depuis la forêt jusqu'au produit fini à chaque étape de transformation.



- Périmètre de la ressource certifiée PEFC dans le Massif Central
- Périmètre de transformation

**FORÊTS DU MASSIF
CENTRAL CERTIFIÉES PEFC**
Gérées durablement

**SCIERIES CERTIFIÉES
BTMC ET PEFC**
Traçabilité Qualité Séchage

**NÉGOCIANTS
ET DISTRIBUTEURS
CERTIFIÉS BTMC ET PEFC**

**TRANSFORMATEURS
CERTIFIÉS BTMC ET PEFC**
Lamellistes Charpentiers
Menuisiers Constructeurs
ossature bois Fabricants de meubles

**CHANTIERS
AVEC BOIS BTMC ET PEFC**

**SEULE UNE ENTREPRISE DOUBLEMENT CERTIFIÉE BTMC
ET PEFC PEUT SE PRÉVALOIR DE FOURNIR DES PRODUITS
ISSUS DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT ET EN GARANTIR
L'ORIGINE TERRITORIALE**

DES CERTIFICATIONS ET DES MARQUES RECONNUES

L'usage des marques BTMC et PEFC est réservé aux entreprises certifiées pour leur communication globale afin d'apporter une réponse aux exigences des clients et donneurs d'ordre qui souhaitent des garanties sur la traçabilité des bois utilisés quant à leur origine locale et durable. Toute entreprise qui obtient la double certification est **référéncée sur les sites internet des différentes certifications** et bénéficie de services associés et d'appui dans leur communication.

LE CHOIX DE BTMC & PEFC : UNE ÉVIDENCE

« Il y avait de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre **une volonté d'utiliser des ressources locales du Massif central. Le choix d'utiliser le Bois des Territoires du Massif Central a été une évidence.** La traçabilité a été considérée comme une garantie de qualité du bois. **Nous avons été aussi séduits par le faible impact environnemental, les produits étant issus de forêts gérées durablement avec la certification PEFC et approvisionnés en circuits courts.** Enfin, acheter local est, pour un élu, le moyen de valoriser l'activité économique de son territoire, la filière bois du Massif central dans ce cas ».

**Jean-Michel CHARLAT - Maire de Billom
(63 - Puy-de-Dôme) - Construction de l'école
maternelle en bois certifiés BTMC et PEFC**

DES CERTIFICATIONS EXIGEANTES ET IMPARTIALES

Pour obtenir et conserver ces certifications, un **audit annuel** est réalisé par un **organisme certificateur indépendant et accrédité par le COFRAC.** Chaque certification nécessite son audit propre, mais **les audits peuvent être réalisés en même temps** par le même organisme certificateur.

Vous aussi, faites le choix de la double certification
Vous souhaitez entamer la démarche de double certification pour votre entreprise ou vous souhaitez faire de la double certification un critère pour votre projet de construction ?

CONTACTEZ-NOUS

contact@certificationbtmc.org - 06 19 64 34 80
boisterritoiresmassifcentral.org

contact@pefc-france.fr - 01 43 46 57 15
pefc-france.org



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

*La loi Montagne définit le périmètre des massifs montagneux français et prévoit des actions de développement territorial. Les certifications d'origine des bois s'inscrivent dans l'esprit de cette loi.

